AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0233
FR0010458729-FS0105

20 février 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

IMPLANET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2015, la société anonyme CM-CIC Capital Privé[1] (28 avenue de l'opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 février 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IMPLANET et détenir, pour le compte desdits fonds, 257 845 actions et droits de vote, soit 4,78% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IMPLANET sur le marché.

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel (CFCM). Le déclarant déclare agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 399 322 actions et droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.